

# Portrait statistique des avocats en Ontario

Tiré de la Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021

Le Barreau de l'Ontario recueille des données d'autoidentification par le biais de la Déclaration annuelle des avocat(e)s. Ce portrait statistique s'appuie sur les données recueillies dans la Déclaration annuelle de 2021 et révèle l'évolution de la profession au fil du temps en comparaison à la population de l'Ontario.

## Table des matières

Tableau 1 :	<b>Représentation des avocats autochtones et racisés</b>	3
Tableau 2 :	<b>Année d'admission selon l'indigénéité et la racisation</b>	5
Tableau 3 :	<b>Âge selon l'indigénéité et la racisation</b>	8
Tableau 4 :	<b>Genre, orientation sexuelle, identification comme francophone, capacité à exercer en français et handicap selon l'âge</b>	9
Tableau 5 :	<b>Catégorie, secteur de pratique, taille du cabinet et région selon l'indigénéité et la racisation</b>	12
Tableau 6 :	<b>Catégorie et secteur de pratique par genre, âge et taille du cabinet et région par genre</b>	16
Tableau 7 :	<b>Catégorie, secteur de pratique, taille du cabinet et région par identification comme francophone et capacité d'exercer le droit en français</b>	17
Tableau 8 :	<b>Catégorie, secteur de pratique, taille du cabinet et région selon la présence d'un handicap</b>	19
Tableau 9 :	<b>Catégorie, secteur de pratique, taille du cabinet et région selon l'orientation sexuelle</b>	20
Tableau 10 :	<b>Domaine de pratique selon l'indigénéité, la racisation et le genre</b>	21

**TAUX DE RÉPONSE PAR QUESTION, 2021**

Taux de réponse en pourcentage

Question*	Avocats
Autochtones	92,1
Racisation	77,8
Orientation sexuelle	77,6
S'identifient comme francophones	89,0
Capables d'exercer en français	84,4
Ont un handicap	81,2
<b>Nombre total</b>	<b>50 868</b>

\*Il ne manque aucune donnée sur le genre, ces données ayant été tirées des registres administratifs.

**TABLEAUX**

Ces tableaux comprennent les avocats qui en 2021 étaient :

- des praticiens autonomes
- des associés de cabinet, des avocats salariés et des employés
- des avocats en clinique juridique, en entreprise ou au gouvernement
- des professeurs de droit (qui exercent le droit ou pas)
- des avocats dans d'« autres emplois » (« *qui travaillent, mais qui n'exercent pas le droit ou qui ne fournissent pas de services juridiques, y compris ceux qui travaillent en éducation, au gouvernement ou dans une société dans un poste qui ne requiert pas d'exercer le droit ou de fournir des services juridiques* »)
- des avocats âgés de moins de 70 ans qui sont « retraités ou inactifs » (« *qui ne se livrent pas à du travail rémunéré et à la pratique du droit ou à la prestation de services juridiques* »)
- des nouveaux titulaires de permis qui n'ont pas encore indiqué leur emploi

Ils ne comprennent pas :

- les avocats dont la pratique est à l'extérieur de l'Ontario
- les conseillers juridiques
- les titulaires de permis honorifiques
- les avocats dont le permis est suspendu
- les avocats qui sont exemptés de payer la cotisation pour des motifs de handicap
- les avocats dont le permis est suspendu pendant qu'ils siègent à une cour ou une commission
- les avocats de 70 ans et plus qui sont « retraités ou inactifs »

Pour une explication complète de ces catégories, allez au <https://www.iso.ca/avocats/votre-permis/declarations-annuelles.-cotisations-et-assurances/categories-de-cotisation>

Ces calculs se basent sur les réponses répertoriées dans le sondage sur l'équité contenu dans les déclarations annuelles. Dans la Déclaration annuelle, les titulaires de permis peuvent ignorer les questions portant sur l'indigénéité, la racisation, l'orientation sexuelle, l'identification comme francophone, la capacité de conseiller et de représenter en français et le handicap. Les données sur le genre sont tirées des registres du Barreau de l'Ontario, qui répertorient tout le monde comme étant soit un homme soit une femme, à l'exception d'une personne.

Il arrive parfois que la somme des pourcentages d'une ligne ou d'une colonne d'un tableau n'équivaille pas à 100 %, mais plutôt à 99 % ou à 101 %. Ceci est dû à une erreur d'arrondissement, chaque entrée étant arrondie au nombre entier le plus proche. Par exemple, les valeurs de trois catégories peuvent être 29,3 %, 33,3 % et 37,4 % et, si elles étaient arrondies à 29 %, 33 % et 37 %, respectivement, dans un tableau, le total serait de 99 % et non de 100 %. Quelle que soit la somme réelle, tous les totaux sont indiqués comme étant à 100 %.

Le nombre total d'observations décrivant un groupe varie en raison d'informations manquantes. Par exemple, pour certains avocats et une grande partie des parajuristes, les domaines de pratique ne sont pas disponibles dans la Déclaration annuelle. Par exemple, le tableau 9 indique le secteur et la catégorie des titulaires de permis d'avocats qui répondent à la question sur l'orientation sexuelle, mais pas ceux des titulaires de permis qui ont refusé d'y répondre.

Tableau 1 : **Représentation des avocats autochtones et racisés** en Ontario en 2021, comparativement à la population de l'Ontario en 2016

Groupe	Avocats			Population de l'Ontario en 2016		
				Tous	Population active âgée de 25 à 69 ans	Diplômés universitaires dans la population active âgée de 25 à 69 ans
	Nombre	Pourcentage	Pourcentage de femmes	pourcentage		
<b>Autochtones</b>						
Premières Nations	409	0,94	56,7	1,84	1,40	0,54
Inuits	10	0,02	*	0,03	0,02	0,01
Métis	207	0,48	58,0	0,94	0,89	0,49
Autres et multiples identités autochtones				0,10	0,07	0,04
<b>Total</b>	<b>626</b>	<b>1,44</b>	<b>57,2</b>	<b>2,91</b>	<b>2,38</b>	<b>1,08</b>
<b>Racisés</b>						
Arabes	557	1,4	55,8	1,56	1,12	1,89
Noirs	1 586	4,0	63,0	4,20	4,00	2,91
Chinois	1 740	4,4	59,7	5,41	5,44	9,05
Philippins	161	0,4	57,1	2,24	2,75	3,43
Japonais	63	0,2	50,8	0,14	0,15	0,25
Coréens	425	1,1	59,3	0,60	0,60	1,04
Latino-Américains	313	0,8	56,2	1,42	1,59	1,29
Sud-Asiatiques	3 579	9,1	51,5	8,50	8,35	13,21
Asiatiques du Sud-Est	183	0,5	56,8	0,90	0,89	0,66
Asiatiques de l'Ouest	635	1,6	60,6	1,10	1,03	1,61
Autre minorité visible	128	0,3	53,9	0,71	0,70	0,45
Plus d'un groupe racisé				0,74	0,54	0,66
Racisés et blancs	786	2,0	60,1	1,76	0,79	1,16
<b>Total</b>	<b>10 156</b>	<b>25,7</b>	<b>56,9</b>	<b>29,28</b>	<b>27,95</b>	<b>37,61</b>
<b>Blancs</b>	<b>28 788</b>	<b>72,9</b>	<b>47,7</b>	<b>67,82</b>	<b>69,65</b>	<b>61,32</b>
Non-autochtones, n'ont pas répondu aux questions sur la racisation	3 994		44,2			
N'ont pas répondu ni aux questions sur le statut d'autochtone ni aux questions sur la racisation	7 304		32,1			
<b>Total</b>		<b>100,0</b>	<b>47,1</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
<b>Nombre</b>	<b>50 868</b>			<b>12 998 640</b>	<b>5 810 371</b>	<b>1 962 679</b>

Sources : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 et recensement canadien de 2016 (fichier maître à grande diffusion) ; analyse faite par Michael Ornstein

\*leur nombre est trop faible pour effectuer une estimation fiable

Tableau 1 : **Représentation des avocats autochtones et racisés** en Ontario en 2021, comparativement à la population de l'Ontario en 2016

Dans le sondage portant sur l'équité, 7 304 des 50 868 titulaires de permis n'ont pas répondu aux questions sur l'indigénéité et sur la racisation, et 3 994 ont répondu à la question sur l'indigénéité, mais pas à celle sur la racisation. Les pourcentages de distribution des groupes indiqués au tableau 1, qui ne tiennent pas compte des questions non répondues, sont donc biaisés si ceux qui n'ont pas répondu n'ont pas les mêmes caractéristiques que les titulaires de permis qui ont répondu. La modélisation statistique — fondée sur des caractéristiques telles que le genre, l'année d'admission et l'âge, ou sur des réponses données par un titulaire de permis dans une déclaration annuelle précédente — peut rectifier ce biais, il n'y a pas de moyen unique ou exact de le faire.

Les comparaisons à la population de l'Ontario s'appuient sur le plus récent recensement canadien de 2016. Une mise à jour utilisant le recensement de 2021 sera disponible à l'automne 2023, lorsque Statistique Canada fournira les fichiers de microdonnées.

1. 1,44 % des avocats sont autochtones, contre 2,91 % de la population de l'Ontario en 2016, 2,38 % de la population active âgée de 25 à 69 ans et 1,08 % des diplômés universitaires dans la population active âgée de 25 à 69 ans.
2. Les Ontariens racisés (ce qui exclut les Autochtones, selon la pratique de Statistique Canada) représentent 25,7 % des avocats, comparativement à 29,28 % de la population de l'Ontario en 2016, 27,95 % de la population active âgée de 25 à 69 ans et 37,61 % des diplômés universitaires dans la population active âgée de 25 à 69 ans. Ces totaux comprennent 0,3 % des avocats qui s'identifient à au moins deux groupes racisés ou à un groupe racisé qui ne figure pas sur le formulaire du sondage (par exemple, les peuples autochtones *non* canadiens) et 2,0 % qui s'identifient comme étant racisés *et* blancs.
3. 72,9 % des avocats de l'Ontario s'identifient comme étant blancs contre 67,82 % de la population de l'Ontario en 2016, 69,65 % de la population active de l'Ontario âgée de 25 à 69 ans et 61,32 % des diplômés universitaires de l'Ontario dans la population active âgée de 25 à 69 ans.
4. 57,2 % des avocats autochtones sont des femmes, avec 56,9 % d'avocats racisés, comparativement à 47,7 % d'avocats blancs. Le tableau 3 explique ces données partiellement par le fait que les avocats non blancs sont plus jeunes en moyenne.
5. Les avocats noirs représentent 4 % de tous les titulaires de permis, comparativement à 4,20 % de la population de l'Ontario en 2016, 4 % de la population active de l'Ontario âgée de 25 à 69 ans et 2,91 % des diplômés universitaires dans la population active âgée de 25 à 69 ans. Tous les autres groupes racisés ont un pourcentage d'avocats *inférieur* à leur proportion de diplômés universitaires de l'Ontario dans la population active âgée de 25 à 69 ans, mais ils varient radicalement. Une proportion de 9,05 % des diplômés universitaires de l'Ontario dans la population active âgée de 25 à 69 ans s'identifient comme Chinois, contre 4,4 % des avocats; pour les Latino-Américains, les chiffres comparables sont de 1,29 % et de 0,8 %. Les Philippins ont le moins d'avocats par rapport à la population, et de loin, soit 3,43 % contre 0,4 %. Ensuite, les groupes arabes, chinois, latino-américains et sud-asiatiques sont les groupes les plus sous-représentés.

Tableau 2a : **Année d'admission selon l'indigénéité et la racisation** pour les avocats de l'Ontario en 2021, nombres

Années depuis l'admission	0	1	2-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-39	40+	
Année d'admission	2021	2020	2017-2019	2012-2016	2007-2011	2002-2006	1997-2001	1992-1996	1982-1991	Avant 1982	Total
	<i>nombre</i>										
<b>Autochtones</b>											
Premières Nations et Inuits	17	26	76	66	49	69	56	34	21	5	419
Métis	11	15	29	43	33	30	19	12	13	2	207
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>41</b>	<b>105</b>	<b>109</b>	<b>82</b>	<b>99</b>	<b>75</b>	<b>46</b>	<b>34</b>	<b>7</b>	<b>626</b>
<b>Racisés</b>											
Arabes	57	47	133	115	74	67	28	18	14	4	557
Noirs	146	120	297	325	221	221	134	77	41	4	1 586
Chinois	124	127	335	394	270	193	120	95	63	19	1 740
Philippins	12	14	27	35	32	19	11	6	5	0	161
Japonais	1	1	0	3	8	9	14	14	6	7	63
Coréens	29	26	85	89	69	60	38	20	8	1	425
Latino-Américains	34	24	69	85	42	32	14	10	3	0	313
Sud-Asiatiques	412	342	737	848	489	388	203	115	37	8	3 579
Asiatiques du Sud-Est	10	14	37	41	35	25	15	3	3	0	183
Asiatiques de l'Ouest	71	51	130	198	96	54	25	6	3	1	635
Plus d'un groupe racisé	7	7	14	23	16	31	13	9	7	1	128
Racisés et blancs	76	48	181	186	108	88	45	34	16	4	786
<b>Total</b>	<b>979</b>	<b>821</b>	<b>2 045</b>	<b>2 342</b>	<b>1 460</b>	<b>1 187</b>	<b>660</b>	<b>407</b>	<b>206</b>	<b>49</b>	<b>10 156</b>
<b>Blancs</b>	<b>1 084</b>	<b>1 110</b>	<b>3 195</b>	<b>4 580</b>	<b>3 587</b>	<b>3 673</b>	<b>2 707</b>	<b>2 587</b>	<b>4 058</b>	<b>2 207</b>	<b>28 788</b>
Non-autochtones, n'ont pas répondu aux questions sur la racisation	192	198	465	668	490	479	341	319	565	277	3 994
N'ont pas répondu aux questions sur le statut d'autochtone ni sur la racisation	193	237	749	1 276	933	936	745	677	1 052	506	7 304
<b>Total</b>	<b>2 476</b>	<b>2 407</b>	<b>6 559</b>	<b>8 975</b>	<b>6 552</b>	<b>6 374</b>	<b>4 528</b>	<b>4 036</b>	<b>5 915</b>	<b>3 046</b>	<b>50 868</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 2b : **Année d'admission selon l'indigénéité et la racisation** pour les avocats de l'Ontario en 2021, pourcentages

Années depuis l'admission	0	1	2-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-39	40+	
Année d'admission	2021	2020	2017-2019	2012-2016	2007-2011	2002-2006	1997-2001	1992-1996	1982-1991	Avant 1982	Total
<i>pourcentage excluant les données manquantes</i>											
<b>Autochtones</b>											
Premières Nations et Inuits	0,8	1,3	1,4	0,9	1,0	1,4	1,6	1,1	0,5	0,2	1,1
Métis	0,5	0,8	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,4	0,3	0,1	0,5
<b>Total</b>	<b>1,3</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>2,0</b>	<b>2,2</b>	<b>1,5</b>	<b>0,8</b>	<b>0,3</b>	<b>1,6</b>
<b>Racisés</b>											
Arabes	2,7	2,4	2,5	1,6	1,4	1,4	0,8	0,6	0,3	0,2	1,4
Noirs	7,0	6,1	5,6	4,6	4,3	4,5	3,9	2,5	1,0	0,2	4,0
Chinois	5,9	6,4	6,3	5,6	5,3	3,9	3,5	3,1	1,5	0,8	4,4
Philippins	0,6	0,7	0,5	0,5	0,6	0,4	0,3	0,2	0,1	0,0	0,4
Japonais	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2	0,2	0,4	0,5	0,1	0,3	0,2
Coréens	1,4	1,3	1,6	1,3	1,3	1,2	1,1	0,7	0,2	0,0	1,1
Latino-Américains	1,6	1,2	1,3	1,2	0,8	0,6	0,4	0,3	0,1	0,0	0,8
Sud-Asiatiques	19,7	17,3	13,8	12,1	9,5	7,8	5,9	3,8	0,9	0,4	9,0
Asiatiques du Sud-Est	0,5	0,7	0,7	0,6	0,7	0,5	0,4	0,1	0,1	0,0	0,5
Asiatiques de l'Ouest	3,4	2,6	2,4	2,8	1,9	1,1	0,7	0,2	0,1	0,0	1,6
Plus d'un groupe racisé	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,6	0,4	0,3	0,2	0,0	0,3
Racisés et blancs	3,6	2,4	3,4	2,6	2,1	1,8	1,3	1,1	0,4	0,2	2,0
<b>Total</b>	<b>46,8</b>	<b>41,6</b>	<b>38,3</b>	<b>33,3</b>	<b>28,5</b>	<b>23,9</b>	<b>19,2</b>	<b>13,4</b>	<b>4,8</b>	<b>2,2</b>	<b>25,7</b>
<b>Blancs</b>	<b>51,8</b>	<b>56,3</b>	<b>59,8</b>	<b>65,1</b>	<b>69,9</b>	<b>74,1</b>	<b>78,6</b>	<b>85,1</b>	<b>94,4</b>	<b>97,5</b>	<b>72,8</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>										

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

### Tableaux 2 et 3 : **Année d'admission au barreau et âge selon l'indigénéité et la racisation**

L'âge des avocats et leur année d'admission sont étroitement liés, mais ils varient quelque peu parce que tous ceux qui passent d'un diplôme de premier cycle à la faculté de droit n'ont pas le même âge, parce que certains titulaires de permis ont fréquenté la faculté de droit quelque temps après leur premier diplôme, et d'autres pour des raisons d'immigration. Les deux mesures sont conceptuellement différentes. La répartition par âge des titulaires de permis d'un groupe affecte sa dynamique interne, notamment le nombre de nouveaux titulaires de permis par rapport aux membres plus anciens. Le nombre d'années depuis l'admission au barreau, en revanche, est une mesure directe de l'ancienneté d'un titulaire de permis dans une carrière qui exige beaucoup d'apprentissages pratiques, surtout pendant les premières années qui suivent l'admission au barreau, et où les jugements complexes reposent sur des années d'expérience. Les deux concepts se chevauchent : l'expérience d'un novice n'a pas la même signification pour (la majorité) des nouveaux titulaires de permis qui commencent à exercer après environ 20 ans d'éducation continue au Canada que pour les titulaires de permis qui possèdent une autre expérience de travail ou qui viennent d'arriver au Canada.

Les incohérences apparentes entre les tableaux 2 et 3, selon l'année d'admission et l'âge, proviennent des différences d'âge des groupes au moment de l'admission, le retrait de la profession lié à l'âge et l'âge de la retraite. Les chiffres relatifs à l'année d'admission permettent une étude plus poussée des nouveaux titulaires de permis, mais il ne faut pas accorder trop d'importance aux comparaisons entre les différentes années. Compte tenu de la taille des prochaines cohortes, certaines variations sont simplement l'effet du hasard.

Le tableau 1 donne le nombre d'avocats inuits, mais en raison de leur petit nombre, il est inapproprié d'indiquer en détail l'année de leur admission et leur âge. Les avocats inuits sont plutôt combinés aux avocats des Premières Nations dans les tableaux 2 et 3.

Tableau 2 : **Année d'admission selon l'indigénéité et la racisation** pour les avocats de l'Ontario en 2021

1. Seulement 0,3 % des avocats admis avant 1982 étaient autochtones, passant à 2,2 % pour les années d'admission 1997-2001. Cependant, après avoir connu des gains entre 1982 et 2001, la proportion d'avocats autochtones, soit 1,3 % de tous les titulaires de permis admis en 2021, 2,1 % en 2020 et 2 % pour 2017-2019, n'a pas augmenté depuis 20 ans.
2. La proportion des avocats racisés a atteint son plus haut niveau historique, à savoir 46,8 % pour l'année d'admission 2021, contre 41,6 % pour les avocats admis en 2020, 38,3 % pour 2017-2019, 33,3 % pour 2012-2016 et 28,5 % pour 2007-2011. Il y a eu une croissance remarquable et ininterrompue depuis les quelque 2,2 % des titulaires de permis racisés admis avant 1982.
3. La représentation des groupes sud-asiatiques, noirs, chinois et arabes a considérablement augmenté au cours des dernières années, atteignant 19,7 %, 7 %, 5,9 % et 2,7 % en 2021, respectivement. Ce changement démographique s'explique en partie par le nombre de jeunes adultes potentiellement capables de fréquenter l'université puis la faculté de droit.
4. Au cours de la dernière décennie, la représentation des titulaires de permis autochtones et membres des groupes racisés chinois, philippins, japonais, coréens et asiatiques du Sud-Est a peu changé, alors que les groupes noirs et sud-asiatiques ont connu une forte croissance.
5. La principale conclusion n'est pas que certains groupes racisés en supplantent d'autres, mais que la représentation des avocats blancs a chuté de façon spectaculaire et continue parce qu'ils constituent un pourcentage décroissant des nouveaux avocats admis. Une proportion de 97,5 % des avocats admis il y a 40 ans est blanche, ainsi que 94,4 % de la grande cohorte de préretraités admis il y a 30 à 39 ans. Ce pourcentage tombe à 74,1 %, 78,6 % et 85,1 % pour les avocats à mi-carrière, soit admis il y a 15 à 19 ans, 20 à 24 ans et 25 à 29 ans ; puis à 65,1 % pour les titulaires de permis à l'approche d'un point décisif dans leur carrière, soit admis il y a 5 à 9 ans ; à 59,8 % pour ceux qui ont entre 2 et 4 ans d'expérience, et à 51,8 % pour ceux de la cohorte de 2021.

Tableau 3 : **Âge selon l'indigénéité et la racisation** pour les avocats de l'Ontario en 2021

Groupe	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Total
	nombre					pourcentage excluant les données manquantes					pourcentage de la catégorie portant sur les Autochtones et la racisation					
<b>Autochtones</b>																
Premières Nations et inuits	98	118	101	76	26	1,0	1,1	1,2	1,2	0,7	23,4	28,2	24,1	18,1	6,2	100,0
Métis	57	60	54	26	10	0,6	0,5	0,6	0,4	0,3	27,5	29,0	26,1	12,6	4,8	100,0
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>178</b>	<b>155</b>	<b>102</b>	<b>36</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,9</b>	<b>1,6</b>	<b>0,9</b>	<b>24,8</b>	<b>28,4</b>	<b>24,8</b>	<b>16,3</b>	<b>5,8</b>	<b>100,0</b>
<b>Racisés</b>																
Arabes	259	169	87	34	8	2,6	1,5	1,0	0,5	0,2	46,5	30,3	15,6	6,1	1,4	100,0
Noirs	378	550	404	210	44	3,8	5,0	4,8	3,3	1,1	23,8	34,7	25,5	13,2	2,8	100,0
Chinois	653	576	317	141	53	6,5	5,2	3,8	2,2	1,4	37,5	33,1	18,2	8,1	3,0	100,0
Philippins	36	55	44	20	6	0,4	0,5	0,5	0,3	0,2	22,4	34,2	27,3	12,4	3,7	100,0
Japonais	4	8	27	14	10	0,0	0,1	0,3	0,2	0,3	6,3	12,7	42,9	22,2	15,9	100,0
Coréens	146	151	97	28	3	1,5	1,4	1,2	0,4	0,1	34,4	35,5	22,8	6,6	0,7	100,0
Latino-Américains	84	132	75	20	2	0,8	1,2	0,9	0,3	0,1	26,8	42,2	24,0	6,4	0,6	100,0
Sud-asiatiques	1 364	1 212	700	224	79	13,7	11,0	8,4	3,5	2,1	38,1	33,9	19,6	6,3	2,2	100,0
Asiatiques du Sud-Est	54	72	37	17	3	0,5	0,7	0,4	0,3	0,1	29,5	39,3	20,2	9,3	1,6	100,0
Asiatiques de l'Ouest	248	292	70	23	2	2,5	2,6	0,8	0,4	0,1	39,1	46,0	11,0	3,6	0,3	100,0
Plus d'un groupe racisé	18	50	34	23	3	0,2	0,5	0,4	0,4	0,1	14,1	39,1	26,6	18,0	2,3	100,0
Racisés et blancs	316	280	132	51	7	3,2	2,5	1,6	0,8	0,2	40,2	35,6	16,8	6,5	0,9	100,0
<b>Total</b>	<b>3 560</b>	<b>3 547</b>	<b>2 024</b>	<b>805</b>	<b>220</b>	<b>35,7</b>	<b>32,1</b>	<b>24,3</b>	<b>12,6</b>	<b>5,7</b>	<b>35,1</b>	<b>34,9</b>	<b>19,9</b>	<b>7,9</b>	<b>2,2</b>	<b>100,0</b>
<b>Blancs</b>	<b>6 257</b>	<b>7 326</b>	<b>6 156</b>	<b>5 458</b>	<b>3 591</b>	<b>62,7</b>	<b>66,3</b>	<b>73,9</b>	<b>85,8</b>	<b>93,3</b>	<b>21,7</b>	<b>25,4</b>	<b>21,4</b>	<b>19,0</b>	<b>12,5</b>	<b>100,0</b>
Non-autochtones, n'ont pas répondu aux questions sur la racisation	875	1 097	802	752	468						21,9	27,5	20,1	18,8	11,7	100,0
N'ont pas répondu aux questions sur le statut d'autochtone ni sur la racisation	1 329	1 950	1 669	1 483	873						18,2	26,7	22,9	20,3	12,0	100,0
<b>Total</b>	<b>12 176</b>	<b>14 098</b>	<b>10 806</b>	<b>8 600</b>	<b>5 188</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>23,9</b>	<b>27,7</b>	<b>21,2</b>	<b>16,9</b>	<b>10,2</b>	<b>100,0</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 3 : **Âge selon l'indigénéité et la racisation** pour les avocats de l'Ontario en 2021

1. Une proportion de 1,6 % des avocats de moins de 35 ans est Autochtone, contre 1,6 % des avocats âgés de 35 à 44 ans et 1,9 % des avocats âgés de 45 à 54 ans.
2. Une proportion de 5,7 % des avocats de l'Ontario âgés de 65 ans et plus est racisée, s'élevant à 24,3 % des avocats âgés de 45 à 54 ans et à 35,7 % des avocats de moins de 35 ans.
3. Si l'on compare les trois groupes les plus âgés, soit les groupes des 45 à 54 ans, des 55 à 64 ans et des 65 ans et plus en 2021, on constate une très forte augmentation de la représentation de chaque groupe racisé; depuis environ 1990. Chez les groupes de moins de 45 ans, on observe une divergence parmi les groupes, les groupes arabes, chinois, sud-asiatiques et asiatiques de l'Ouest ayant fait le plus grand progrès ces dernières années. Les avocats noirs représentent 3,8 % des avocats de moins de 35 ans, contre 5 % des avocats de 35 à 44 ans et 4,8 % des avocats de 45 à 54 ans. Ces données présentent un contraste avec le tableau 2, selon l'année d'admission, qui affiche une augmentation lente, mais continue de la représentation des avocats noirs.
4. La partie de droite du tableau 3 compare la répartition par âge des groupes. Dans l'ensemble, on constate le petit point culminant dans le groupe des 35-44 ans, qui représente 27,7 % des avocats, suivi du groupe des moins de 35 ans, avec 23,9 % et du groupe des 45 à 54 ans, avec 21,2 %. Compte tenu des plus petites cohortes et des retraités, respectivement, la tranche d'âge de 55 à 64 ans et les titulaires de 65 ans et plus représentent 16,9 % et 10,2 %.
5. Parce qu'ils sont majoritaires, la répartition par âge des titulaires de permis blancs est semblable à celle de l'ensemble des titulaires de permis. À l'exception du groupe exceptionnellement âgé des Japonais, tous les groupes non blancs sont plus jeunes – dans certains cas beaucoup plus jeunes. Une proportion de 46,5 % des avocats arabes a moins de 35 ans, 39,1 % des Asiatiques de l'Ouest et 38,1 % des Sud-Asiatiques. Si l'on tient compte des longues carrières des avocats, cela indique une augmentation de la présence de ces groupes pendant des décennies. En outre, cela explique en partie les différences de secteurs et de catégories entre les groupes. Comme il y a une grande différence d'âge entre les associés et les avocats salariés des cabinets, une partie de l'impact de la racisation sur la catégorie au sein des cabinets d'avocats doit être liée à l'âge. La répartition par âge des différents groupes varie toutefois considérablement. Comparativement aux titulaires de permis blancs, les titulaires de permis autochtones, noirs, philippins et latino-américains ont un nombre légèrement plus élevé de jeunes titulaires de permis, mais ils ont beaucoup moins de titulaires de permis âgés de 65 ans et plus.

Tableau 4a : **Genre, orientation sexuelle, identification comme francophone, capacité à exercer en français et handicap selon l'âge** pour les avocats de l'Ontario en 2021, nombres

Groupe	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Total
	nombre					
<b>Genre</b>						
Femmes	6 840	7 374	5 343	3 451	960	23 968
Hommes	5 335	6 724	5 463	5 149	4 228	26 899
<b>Orientation sexuelle</b>						
LGBT2Q	781	633	327	253	57	2 051
Non LGBT2Q	8 942	10 407	8 044	6 173	3 839	37 405
Abstentions	2 453	3 058	2 435	2 174	1 292	11 412
<b>S'identifiant comme francophones</b>						
Oui	907	841	674	358	123	2 903
Non	10 215	11 758	8 885	7 037	4 456	42 351
Abstentions	1 054	1 499	1 247	1 205	609	5 614
<b>Peuvent exercer en français</b>						
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	1 062	1 214	954	504	198	3 932
Peuvent fournir des conseils juridiques, mais pas agir comme représentants	329	621	449	301	165	1 865
Ni l'un ni l'autre	9 137	10 142	7 566	6 092	4 199	37 136
Abstentions	1 648	2 121	1 837	1 703	626	7 935
<b>Ont un handicap</b>						
Oui	496	586	461	394	191	2 128
Non	9 686	10 849	8 274	6 376	3 993	39 178
Abstentions	1 994	2 663	2 071	1 830	1 004	9 562
<b>Total des avocats</b>	<b>12 175</b>	<b>14 098</b>	<b>10 806</b>	<b>8 600</b>	<b>5 188</b>	<b>50 867</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 4b : **Genre, orientation sexuelle, identification comme francophone, capacité à exercer en français et handicap selon l'âge** pour les avocats de l'Ontario en 2021, pourcentages

Groupe	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Total
	pourcentage dans chaque groupe d'âge, excluant les données manquantes					
<b>Genre</b>						
Femmes	56,2	52,3	49,4	40,1	18,5	47,1
Hommes	43,8	47,7	50,6	59,9	81,5	52,9
<b>Orientation sexuelle</b>						
LGBT2Q	8,0	5,7	3,9	3,9	1,5	5,2
Non LGBT2Q	92,0	94,3	96,1	96,1	98,5	94,8
<b>S'identifient comme francophones</b>						
Oui	8,2	6,7	7,1	4,8	2,7	6,4
Non	91,8	93,3	92,9	95,2	97,3	93,6
<b>Peuvent exercer en français</b>						
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	10,1	10,1	10,6	7,3	4,3	9,2
Peuvent fournir des conseils juridiques, mais pas agir comme représentants	3,1	5,2	5,0	4,4	3,6	4,3
Ni l'un ni l'autre	86,8	84,7	84,4	88,3	92,0	86,5
<b>Ont un handicap</b>						
Oui	4,9	5,1	5,3	5,8	4,6	5,2
Non	95,1	94,9	94,7	94,2	95,4	94,8
<b>Total des avocats</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 4c : **Genre, orientation sexuelle, identification comme francophone, capacité à exercer en français et handicap selon l'âge** pour les avocats de l'Ontario en 2021, pourcentages des groupes

Groupe	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Total
	Pourcentage des groupes selon la distribution par âge					
<b>Genre</b>						
Femmes	28,5	30,8	22,3	14,4	4,0	100,0
Hommes	19,8	25,0	20,3	19,1	15,7	100,0
<b>Orientation sexuelle</b>						
LGBT2Q	38,1	30,9	15,9	12,3	2,8	100,0
Non LGBT2Q	23,9	27,8	21,5	16,5	10,3	100,0
<b>S'identifient comme francophones</b>						
Oui	31,2	29,0	23,2	12,3	4,2	100,0
Non	24,1	27,8	21,0	16,6	10,5	100,0
<b>Peuvent exercer en français</b>						
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	27,0	30,9	24,3	12,8	5,0	100,0
Peuvent fournir des conseils juridiques, mais pas agir comme représentants	17,6	33,3	24,1	16,1	8,8	100,0
Ni l'un ni l'autre	24,6	27,3	20,4	16,4	11,3	100,0
<b>Ont un handicap</b>						
Oui	23,3	27,5	21,7	18,5	9,0	100,0
Non	24,7	27,7	21,1	16,3	10,2	100,0
<b>Total des avocats</b>	<b>23,9</b>	<b>27,7</b>	<b>21,2</b>	<b>16,9</b>	<b>10,2</b>	<b>100,0</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 4 : **Genre, orientation sexuelle, identification comme francophone, capacité à exercer en français et handicap selon l'âge** pour les avocats de l'Ontario en 2021

Voir la note pour le tableau 8 à la page 19 concernant la mesure des handicaps.

1. Le tableau 4 montre la croissance remarquable de la représentation des femmes, de 18,5 % des avocats de plus de 65 ans à 40,1 % des avocats âgés de 55 à 64 ans, avec une petite augmentation à 49,4 % des avocats âgés de 45 à 54 ans. Cette hausse se poursuit, mais ralentit, atteignant 56,2 % des titulaires de permis de moins de 35 ans. Les différences entre les genres par tranche d'âge sont influencées par un plus fort taux de femmes qui abandonnent la profession ou prennent une retraite anticipée.
2. La troisième partie du tableau 4 montre que les hommes avocats sont sensiblement plus âgés : 15,7 % ont 65 ans et plus, comparé à seulement 4 % des femmes ; et 19,1 % des hommes sont âgés de 55 à 64 ans, comparativement à 14,4 % des femmes. 28,5 % des femmes avocates sont âgées de moins de 35 ans et 30,8 % ont entre 35 et 44 ans, ce qui est nettement plus élevé que la répartition des hommes dans ces deux tranches d'âge, soit 19,8 % et 25 %.
3. Une proportion de 8 % des avocats de moins de 35 ans s'identifie comme LGBT2Q, contre 5,7 % pour les 35 à 44 ans, environ 3,9 % pour les 45 à 64 ans et 1,5 % pour les 65 ans et plus. Environ un cinquième des titulaires de permis ne répondent pas à cette question.
4. Une analyse supplémentaire, qui ne figure pas dans ce tableau, révèle une différence intéressante entre les genres. 3,22 % des hommes s'identifient comme étant gais/queers/bispirituels, 0,54 % comme bisexuels ou non-binaires et 0,08 % comme transgenres ; pour les femmes, les chiffres sont de 1,85 % comme lesbiennes/queers/bispirituelles, 2,3 % comme bisexuelles ou non-binaires et 0,08 % comme transgenres. Bien que la tendance soit claire, le fait que les hommes soient plus susceptibles de refuser de répondre à cette question est une source de biais et l'on ne sait pas comment cela influe sur les résultats. Encore une fois, la modélisation statistique pourrait fournir plus d'indices. Il n'y a aucune raison de croire que les non-répondants sont plus susceptibles d'avoir une identification sexuelle particulière.
5. Les avocats pouvant exercer en français sont bien plus nombreux que ceux qui s'identifient comme francophones, bien que les modèles d'âge soient similaires. On constate une augmentation spectaculaire de la proportion d'avocats s'identifiant comme francophones, de 2,7 % des avocats de plus de 65 ans à 8,2 % de ceux de moins de 35 ans. Dans les mêmes tranches d'âge, le nombre d'avocats pouvant offrir des services de conseils et de représentation en français a augmenté, passant de 4,3 % à 10,1 %. Si l'on compte les avocats qui indiquent pouvoir conseiller, mais pas représenter en français, les chiffres augmentent d'environ un tiers. En supposant que les avocats qui n'ont pas répondu aux questions portant sur l'identification comme francophone et au sujet de la pratique en français ne soient pas francophones, mais plutôt unilingues anglophones, les pourcentages d'avocats francophones et d'avocats exerçant en français diminueraient d'environ 10 %.
6. Une proportion de 4,9 % des avocats de moins de 35 ans a un handicap, et cette proportion augmente à 5,3 % pour ceux âgés de 45 à 54 ans et à 5,8 % pour ceux âgés de 55 à 64 ans. La proportion plus faible des personnes handicapées à partir de 65 ans, soit 4,6 %, suggère que le handicap entraîne une retraite anticipée. Environ 9 % des titulaires de permis ne répondent pas à la question.
7. Le tableau révèle un changement remarquable dans la profession *depuis quelque temps*. Si l'on compare les avocats âgés de 55 à 64 ans aux avocats âgés de 65 ans et plus, le pourcentage de femmes augmente de 117 %, passant de 18,5 % à 40,1 %, le nombre de titulaires de permis LGBT2Q augmente de 169 %, le nombre de francophones de 80 % et le nombre de titulaires de permis pouvant conseiller et représenter en français de 68 %. Le changement décisif qui caractérise les titulaires de permis maintenant âgés de 55 à 64 ans vise la cohorte née entre 1968 et 1977, qui serait entrée à la faculté de droit entre 1990 et 1999 et qui aurait été admise au barreau entre 1993 et 2002.

Tableau 5a : **Catégorie et secteur de pratique\*** selon l'indigénéité et la racisation pour les avocats de l'Ontario en 2021

Groupe	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés de cabinet	Clinique juridique	En entreprise	Gouvernement	Éducation	Autre emploi	Retraités ou inactifs	Total	Nombre
	pourcentage											
<b>Autochtones</b>												
Premières Nations et Inuits	25	9	15	2	3	10	16	2	10	9	100	408
Métis	20	8	20	2	2	9	21	3	7	6	100	202
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>100</b>	<b>610</b>
<b>Racisés</b>												
Arabes	17	8	26	4	2	12	16	0	5	8	100	549
Noirs	27	5	15	4	3	13	16	2	7	8	100	1 558
Chinois	17	7	26	3	1	18	13	1	5	10	100	1 708
Philippins	27	8	20	3	1	19	11	1	4	6	100	161
Japonais	11	21	6	0	2	19	18	0	11	11	100	62
Coréens	13	10	24	4	1	17	17	0	6	8	100	416
Latino-Américains	18	8	21	5	3	17	13	1	5	10	100	309
Sud-Asiatiques	27	8	22	3	2	13	10	1	5	8	100	3 510
Asiatiques du Sud-Est	24	7	24	4	2	13	11	1	9	7	100	182
Asiatiques de l'Ouest	24	7	27	4	2	15	9	1	4	8	100	627
Plus d'un groupe racisé	18	11	14	6	2	13	21	0	6	6	100	126
Racisés et blancs	11	7	29	4	2	16	17	1	6	8	100	760
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>23</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>100</b>	<b>9 968</b>
<b>Blancs</b>												
Non-autochtones, n'ont pas répondu aux questions sur la racisation	24	14	18	3	1	14	11	1	6	9	100	3 923
N'ont pas répondu aux questions sur le statut d'autochtone ni sur la racisation	22	15	16	3	1	12	13	1	7	10	100	7 228
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>100</b>	<b>50 138</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

\* n'inclut pas les nouveaux titulaires de permis

Tableau 5b : **Taille du cabinet selon l'indigénéité et la racisation** pour les avocats de l'Ontario en 2021

Groupe	Moins de 5	5-9	10-24	25-49	50-99	100-199	200 et plus	Total	Nombre
	pourcentage								
<b>Autochtones</b>									
Premières Nations et Inuits	37	15	9	15	3	2	19	100	106
Métis	35	16	19	13	5	2	10	100	62
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>100</b>	<b>168</b>
<b>Racisés</b>									
Arabes	34	15	11	12	6	6	18	100	213
Noirs	40	11	14	10	3	5	18	100	382
Chinois	28	13	10	10	6	7	25	100	604
Philippins	44	14	14	6	2	6	14	100	50
Japonais	24	18	12	18	6	12	12	100	17
Coréens	30	16	7	10	3	10	25	100	159
Latino-Américains	48	16	10	11	0	6	11	100	103
Sud-Asiatiques	45	13	11	8	3	5	15	100	1 164
Asiatiques du Sud-Est	38	17	17	5	0	3	19	100	63
Asiatiques de l'Ouest	33	10	22	12	5	6	13	100	236
Plus d'un groupe racisé	35	10	25	5	3	3	20	100	40
Racisés et blancs	29	11	15	12	7	5	22	100	302
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>100</b>	<b>3 333</b>
<b>Blancs</b>									
Non-autochtones, n'ont pas répondu aux questions sur la racisation	30	12	15	11	5	8	18	100	1 371
N'ont pas répondu aux questions sur le statut d'autochtone ni sur la racisation	29	15	14	11	5	7	18	100	2 512
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>100</b>	<b>18 774</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 5c : **Région\*\* selon l'indigénéité et la racisation** pour les avocats de l'Ontario en 2021

Groupe	Sud-Ouest	Centre-Sud	Toronto	Durham, Halton, Peel, York	Centre-Nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	pourcentage									
<b>Autochtones</b>										
Premières Nations et Inuits	6	8	30	10	9	17	15	4	100	386
Métis	8	3	32	6	11	11	25	4	100	188
<b>Total des Autochtones</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>31</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>100</b>	<b>574</b>
<b>Racialisés</b>										
Arabes	8	3	46	18	1	0	24	1	100	515
Noirs	3	3	58	21	2	0	12	1	100	1 480
Chinois	1	2	68	20	1	0	7	0	100	1 600
Philippins	5	4	62	20	1	1	8	0	100	149
Japonais	3	3	68	12	2	0	10	2	100	60
Coréens	2	3	70	15	2	1	6	0	100	390
Latino-Américains	5	6	56	17	2	1	11	1	100	288
Sud-Asiatiques	1	3	51	37	1	0	5	0	100	3 383
Asiatiques du Sud-Est	1	2	54	30	1	1	11	1	100	168
Asiatiques de l'Ouest	2	2	66	21	1	0	8	0	100	595
Plus d'un groupe racisé	3	2	55	14	2	3	18	3	100	116
Racisés et blancs	3	4	62	12	2	1	14	2	100	721
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>58</b>	<b>25</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>100</b>	<b>9 465</b>
<b>Blancs</b>										
Non-autochtones, n'ont pas répondu aux questions sur la racisation	4	5	58	18	3	2	9	1	100	3 758
N'ont pas répondu aux questions sur le statut d'autochtone ni sur la racisation	5	6	52	16	3	3	12	3	100	6 801
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>55</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	<b>47 580</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

\*\* n'inclut pas les avocats dont l'adresse professionnelle se situe à l'extérieur de l'Ontario

Tableau 5 : **Catégorie et secteur de pratique, taille du cabinet et région selon l'indigénité et la racisation**  
pour les avocats de l'Ontario en 2021

*La catégorie de titulaire de permis au sein des cabinets et l'emploi dans d'autres secteurs diffèrent considérablement pour les avocats autochtones, racisés et blancs. Ces différences s'expliquent en partie par le fait que les avocats blancs sont en moyenne plus âgés.*

*Les chiffres relatifs au lieu de pratique sont représentatifs de la population totale; les avocats et les cabinets sont concentrés à Toronto, mais la population de l'Ontario l'est également quoi qu'à plus petite échelle.*

1. 25 % des avocats des Premières Nations et inuits et 20 % des avocats métis exercent seuls, contre 17 % des avocats blancs; 18 % des avocats autochtones travaillent pour le gouvernement, contre 14 % des avocats blancs. Les avocats autochtones sont bien moins susceptibles d'être des associés d'un cabinet d'avocats, 9 % contre 16 % pour les avocats blancs, et sont un peu moins nombreux à travailler en entreprise et comme salariés dans un cabinet. Les avocats autochtones tendent à travailler dans de plus petits cabinets.
2. Par rapport aux avocats blancs, les avocats racisés sont plus susceptibles d'être des avocats exerçant seuls. Les avocats racisés ne représentent que 7 % des associés des cabinets d'avocats, contre 16 % pour les avocats blancs. En revanche, 23 % des avocats salariés sont racisés, contre environ 21 % pour les avocats blancs, ce qui laisse présager une forte croissance du pourcentage d'associés racisés.
3. Il existe des différences complexes entre les lieux de travail des huit groupes racisés, les avocats noirs, philippins et japonais étant les plus distinctifs. Il est à noter que le nombre de titulaires de permis noirs employés dans les cabinets est faible, alors que le nombre d'avocats exerçant seuls est élevé.
4. La deuxième partie du tableau montre que parmi les avocats travaillant dans des cabinets, les avocats autochtones, noirs, philippins, latino-américains, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est sont nettement plus susceptibles de travailler dans la plus petite catégorie de cabinets, avec moins de 5 titulaires de permis – les chiffres vont de 38 % à 48 %, contre 24 % pour les titulaires de permis blancs. Il est à noter que cela exclut les praticiens exerçant seuls, couverts dans la première partie du tableau. En ce qui a trait à la taille des cabinets, le nombre de titulaires de permis chinois, japonais et coréens est comparable au nombre d'avocats blancs. La répartition des groupes en fonction de la taille des cabinets est complexe et les différences de représentation dans les plus petits cabinets sont beaucoup plus importantes que les différences dans les très grands cabinets.
5. La troisième partie du tableau montre que 15 % des avocats autochtones travaillent dans le Nord et 10 % dans la région du « centre-nord », telle que définie par le Barreau, comparativement à seulement 4 % et 3 % des avocats non autochtones dans ces régions, respectivement. Les avocats autochtones sont également plus susceptibles d'exercer dans l'est de l'Ontario et à Ottawa. En revanche, 31 % des avocats autochtones se trouvent à Toronto, comparativement à 55 % pour les avocats blancs. Les avocats racisés sont concentrés à Toronto, comme les avocats blancs, à l'exception de la concentration des avocats arabes à Ottawa et des avocats sud-asiatiques dans les régions combinées de Durham, Halton, Peel et York. Les avocats chinois sont concentrés à Toronto.

Tableau 6a : **Catégorie et secteur de pratique\*** par genre et âge pour les avocats de l'Ontario en 2021

Groupe	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés de cabinet	Clinique juridique	En entreprise	Gouvernement	Éducation	Autre emploi	Retraités ou Inactifs	Total	Nombre	Pourcentage selon l'âge
	pourcentage												
<b>Femmes</b>													
Moins de 35 ans	6,8	1,3	46,4	4,7	2,0	10,5	12,9	0,6	5,1	9,6	100,0	6 565	27,8
35-44 ans	12,5	7,3	19,7	3,5	2,2	18,4	16,4	1,5	7,1	11,5	100,0	7 321	31,0
45-54 ans	15,8	12,9	6,6	2,2	1,4	18,6	22,4	2,5	7,4	10,2	100,0	5 332	22,6
55-64 ans	20,8	12,8	3,9	2,1	1,5	12,2	17,8	2,3	8,6	18,0	100,0	3 445	14,6
65 ans et plus	36,2	13,7	4,2	2,6	2,1	6,3	8,8	2,3	7,6	16,4	100,0	959	4,1
<b>Total</b>	<b>13,8</b>	<b>7,9</b>	<b>21,2</b>	<b>3,3</b>	<b>1,9</b>	<b>14,9</b>	<b>16,7</b>	<b>1,6</b>	<b>6,9</b>	<b>11,8</b>	<b>100,0</b>	<b>23 622</b>	<b>100,0</b>
<b>Hommes</b>													
Moins de 35 ans	11,2	3,0	49,6	5,7	0,8	10,2	10,0	0,5	4,0	5,1	100,0	5 075	19,1
35-44 ans	16,9	12,8	26,1	3,8	0,9	16,8	12,5	0,8	5,5	4,0	100,0	6 644	25,1
45-54 ans	20,8	25,9	7,3	2,4	0,5	16,2	14,0	1,5	7,2	4,2	100,0	5 438	20,5
55-64 ans	29,0	29,6	4,1	1,8	0,5	9,1	9,5	1,3	6,6	8,5	100,0	5 138	19,4
65 ans et plus	48,5	28,4	5,9	2,3	0,4	3,1	3,6	0,7	3,3	3,9	100,0	4 221	15,9
<b>Total</b>	<b>23,9</b>	<b>19,3</b>	<b>19,3</b>	<b>3,3</b>	<b>0,6</b>	<b>11,7</b>	<b>10,3</b>	<b>0,9</b>	<b>5,4</b>	<b>5,1</b>	<b>100,0</b>	<b>26 516</b>	<b>100,0</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

\*n'inclut pas les nouveaux titulaires de permis

Tableau 6b : **Taille du cabinet par genre** (associés, avocats salariés et employés) pour les avocats de l'Ontario en 2021

Groupe	Moins de 5	5-9	10-24	25-49	50-99	100-199	200 et plus	Total	Nombre
	pourcentage								
Femmes	29,7	12,1	13,9	11,6	5,1	6,9	20,7	100,0	7 673
Hommes	26,6	13,8	14,3	11,8	4,6	8,4	20,6	100,0	11 101
<b>Total</b>	<b>27,9</b>	<b>13,1</b>	<b>14,1</b>	<b>11,8</b>	<b>4,8</b>	<b>7,8</b>	<b>20,6</b>	<b>100,0</b>	<b>18 774</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 6c : **Région\*\* selon le genre** pour les avocats de l'Ontario en 2021

Groupe	Sud-Ouest	Centre-Sud	Toronto	Durham, Halton, Peel, York	Centre-Nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	pourcentage									
Femmes	4,8	4,6	55,7	14,5	3,1	2,0	13,4	2,0	100,0	21 990
Hommes	5,1	6,0	54,6	15,9	3,2	2,4	10,6	2,2	100,0	24 979
<b>Total</b>	<b>5,0</b>	<b>5,3</b>	<b>55,1</b>	<b>15,2</b>	<b>3,2</b>	<b>2,2</b>	<b>11,9</b>	<b>2,1</b>	<b>100,0</b>	<b>46 969</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

\*\*n'inclut pas les avocats dont l'adresse professionnelle se situe à l'extérieur de l'Ontario

Tableau 6 : **Catégorie et secteur de pratique par genre, âge et taille du cabinet et région par genre**  
pour les avocats de l'Ontario en 2021

1. Les hommes sont plus susceptibles d'exercer seuls, à 23,9 % contre 13,8 % pour les femmes, et sont plus susceptibles d'être associés d'un cabinet d'avocats, à 19,3 % contre 7,9 % pour les femmes. La proportion de femmes est plus élevée dans *tous* les autres secteurs, y compris les emplois en entreprise, dans les cliniques, au gouvernement et dans l'éducation. Bien que les avocates soient plus jeunes que les hommes, en moyenne, cela n'explique pas la grande différence entre les genres au niveau des associés. Dans les groupes d'âge des 45 à 54 ans, des 55 à 64 ans et des 65 ans et plus, respectivement 12,9 %, 12,8 % et 13,7 % des femmes sont associées, contre 25,9 %, 29,6 % et 28,4 % des hommes (la comparaison n'est pas exacte en raison d'une différence potentielle entre les genres dans les groupes d'âge, de sorte qu'il se peut que les femmes dans le groupe d'âge des 45-54 ans, par exemple, soient en moyenne plus jeunes que les hommes dans ce groupe d'âge). La stabilité de cette différence entre les genres à compter de 45 ans suggère l'existence de facteurs institutionnels profonds.
2. La représentation beaucoup plus faible des femmes parmi les associés de cabinets, où la différence entre les genres est de seulement 46,4 % contre 49,6 % chez les titulaires de permis de moins de 35 ans, suggère que les femmes salariées sont beaucoup moins susceptibles de devenir associées. Cette conclusion se retrouve dans d'autres recherches basées sur les déclarations annuelles qui démontrent que les femmes sont plus susceptibles que les hommes de quitter le cabinet pour des emplois au gouvernement, en enseignement et en entreprise et hors de la pratique du droit. Une autre différence entre les genres s'explique par le fait que 11,8 % de toutes les femmes titulaires de permis sont « retraitées ou inactives », contre seulement 5,1 % des hommes.
3. On peut en dire beaucoup plus sur les différences entre les genres, mais cela nécessite une perspective longitudinale, au-delà de ce qui est possible dans ces portraits, comme leur nom l'indique. Il est clair que les différences entre les genres qui apparaissent vers l'âge de 35 ans reflètent *moins* les différences initiales dans les carrières que dans les transitions, en particulier entre 30 et 35 ans environ, au cours desquelles les femmes salariées trouvent des emplois dans d'autres secteurs. Le manque notable de changement dans la comparaison des groupes d'âge à partir de 35 ans suggère que cette tendance n'a pas changé depuis trois décennies.
4. Les différences entre les genres en termes d'emplacement géographique sont faibles.

Tableau 7a : **Catégorie et secteur de pratique\* par identification comme francophone et capacité d'exercer le droit en français** pour les avocats de l'Ontario en 2021

Groupe	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés en cabinet	Clinique juridique	En entreprise	Gouvernement	Éducation	Autre emploi	Retraités ou inactifs	Total	Nombre
	pourcentage											
<b>S'identifient comme francophones</b>												
Oui	13,4	10,4	16,9	3,3	2,0	11,7	26,7	1,8	5,9	8,0	100,0	2 846
Non	19,4	14,2	21,1	3,3	1,2	13,4	12,4	1,2	5,9	7,9	100,0	41 743
<b>Total</b>	<b>19,0</b>	<b>13,9</b>	<b>20,8</b>	<b>3,3</b>	<b>1,3</b>	<b>13,3</b>	<b>13,3</b>	<b>1,2</b>	<b>5,9</b>	<b>7,9</b>	<b>100,0</b>	<b>44 589</b>
<b>Capables d'exercer en français</b>												
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	15,4	11,2	17,0	3,5	2,3	13,9	26,9	0,9	3,3	5,5	100,0	3 868
Peuvent fournir des conseils juridiques, mais pas agir comme représentants	19,8	12,7	17,7	2,6	2,5	13,3	24,1	0,9	2,2	4,1	100,0	1 844
Ni l'un ni l'autre	22,2	16,3	23,3	3,7	1,2	14,2	10,6	0,6	3,2	4,8	100,0	36 638
<b>Total</b>	<b>21,5</b>	<b>15,7</b>	<b>22,5</b>	<b>3,6</b>	<b>1,3</b>	<b>14,2</b>	<b>12,6</b>	<b>0,6</b>	<b>3,2</b>	<b>4,8</b>	<b>100,0</b>	<b>42 350</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

\*n'inclut pas les nouveaux titulaires de permis

Tableau 7b : **Taille du cabinet par identification comme francophone et capacité d'exercer le droit en français**  
(associés, avocats salariés et employés) pour les avocats de l'Ontario en 2021

Groupe	Moins de 5	5-9	10-24	25-49	50-99	100-199	200 et plus	Total	Nombre	
	pourcentage									
<b>S'identifient comme francophones</b>										
Oui	33,6	13,0	14,2	9,5	2,8	4,2	22,7	100,0	872	
Non	27,4	13,0	14,1	11,9	4,9	7,9	20,7	100,0	16 104	
<b>Total</b>	<b>27,8</b>	<b>13,0</b>	<b>14,1</b>	<b>11,8</b>	<b>4,8</b>	<b>7,8</b>	<b>20,8</b>	<b>100,0</b>	<b>16 976</b>	
<b>Capables d'exercer en français</b>										
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	34,2	12,4	12,9	9,4	2,9	4,5	23,8	100,0	1 228	
Peuvent fournir des conseils juridiques, mais pas agir comme représentants	27,8	13,5	12,2	13,0	4,6	6,6	22,5	100,0	609	
Ni l'un ni l'autre	27,4	13,3	14,4	12,0	4,9	8,0	19,9	100,0	15 864	
<b>Total</b>	<b>27,9</b>	<b>13,2</b>	<b>14,2</b>	<b>11,9</b>	<b>4,8</b>	<b>7,7</b>	<b>20,3</b>	<b>100,0</b>	<b>17 701</b>	

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 7c : **Région\*\* par identification comme francophone et capacité d'exercer le droit en français**  
pour les avocats de l'Ontario en 2021

Groupe	Sud-Ouest	Centre-Sud	Toronto	Durham, Hamilton, Peel, York	Centre-Nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	pourcentage									
<b>S'identifient comme francophones</b>										
Oui	3,1	2,1	28,7	5,3	1,1	6,8	47,9	5,1	100,0	2 426
Non	5,1	5,5	56,9	15,9	3,2	1,9	9,7	1,8	100,0	39 990
<b>Total</b>	<b>5,0</b>	<b>5,3</b>	<b>55,2</b>	<b>15,3</b>	<b>3,1</b>	<b>2,2</b>	<b>11,9</b>	<b>2,0</b>	<b>100,0</b>	<b>42 416</b>
<b>Capables d'exercer en français</b>										
Peuvent fournir des conseils juridiques et agir comme représentants	2,2	2,1	31,8	6,4	1,1	5,4	46,3	4,6	100,0	3 215
Peuvent fournir des conseils juridiques, mais pas agir comme représentants	3,8	3,4	48,5	7,1	1,3	2,7	30,9	2,3	100,0	1 717
Ni l'un ni l'autre	5,6	6,0	57,1	16,9	3,6	2,0	7,0	1,9	100,0	35 656
<b>Total</b>	<b>5,3</b>	<b>5,5</b>	<b>54,7</b>	<b>15,7</b>	<b>3,3</b>	<b>2,3</b>	<b>11,1</b>	<b>2,1</b>	<b>100,0</b>	<b>40 588</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

\*\*n'inclut pas les avocats dont l'adresse professionnelle se situe à l'extérieur de l'Ontario

Tableau 7 : **Catégorie et secteur de pratique, taille du cabinet et région par identification comme francophone et capacité d'exercer le droit en français** pour les avocats de l'Ontario en 2021

1. Les avocats francophones et le beaucoup plus grand nombre d'avocats pouvant exercer en français sont environ deux fois plus susceptibles de travailler au sein du gouvernement et cinq fois plus susceptibles de travailler à Ottawa. Au total, 47,9 % des avocats francophones se trouvent à Ottawa et 26,7 % des avocats francophones travaillent dans la fonction publique dans des proportions similaires pour les avocats pouvant offrir des services de conseils et de représentation en français. Seulement 12,4 % des avocats non francophones travaillent dans la fonction publique, et 9,7 % sont à Ottawa. Les avocats pouvant exercer en français sont également plus susceptibles de travailler dans le nord et dans l'est de l'Ontario, ce qui est probablement le résultat des tendances démographiques de ces régions.
2. Les avocats francophones sont un peu plus susceptibles de travailler dans de plus petits cabinets, mais également dans de très grands cabinets.
3. Leur concentration au sein du gouvernement signifie que les avocats francophones et les avocats pouvant exercer en français sont moins susceptibles de travailler dans tous les autres secteurs, notamment en tant qu'avocats exerçant seuls ou associés, avocats salariés et employés.

Tableau 8a : **Catégorie et secteur de pratique\*** selon la présence d'un handicap pour les avocats de l'Ontario en 2021

Groupe	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés en cabinet	Clinique juridique	En entreprise	Gouvernement	Éducation	Autre emploi	Retraités ou inactifs	Total	Nombre
	pourcentage											
Handicap	19,7	7,7	13,9	2,6	3,0	10,2	20,9	2,5	7,2	12,4	100,0	2 095
Pas de handicap	18,7	14,5	21,3	3,3	1,2	13,5	12,9	1,2	5,9	7,5	100,0	38 606
<b>Total</b>	<b>18,8</b>	<b>14,2</b>	<b>20,9</b>	<b>3,3</b>	<b>1,3</b>	<b>13,4</b>	<b>13,3</b>	<b>1,2</b>	<b>6,0</b>	<b>7,7</b>	<b>100,0</b>	<b>40 701</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

\*n'inclut pas les nouveaux titulaires de permis

Tableau 8b : **Taille du cabinet selon la présence d'un handicap** (associés, avocats salariés et employés) pour les avocats de l'Ontario en 2021

Groupe	Moins de 5	5-9	10-24	25-49	50-99	100-199	200 et plus	Total	Nombre
	pourcentage								
Handicap	28,8	12,4	14,4	12,6	5,1	7,3	19,3	100,0	507
Pas de handicap	27,5	12,9	13,9	11,8	4,8	7,9	21,2	100,0	15 100
<b>Total</b>	<b>27,5</b>	<b>12,9</b>	<b>14,0</b>	<b>11,8</b>	<b>4,8</b>	<b>7,9</b>	<b>21,2</b>	<b>100,0</b>	<b>15 607</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 8c : **Région\*\*** selon la présence d'un handicap pour les avocats de l'Ontario en 2021

Groupe	Sud-Ouest	Centre-Sud	Toronto	Durham, Halton, Peel, York	Centre-Nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	pourcentage									
Handicap	4,9	5,6	52,8	11,5	3,7	2,6	16,2	2,6	100,0	1 988
Pas de handicap	4,9	5,2	55,5	15,5	3,1	2,1	11,7	2,0	100,0	36 682
<b>Total</b>	<b>4,9</b>	<b>5,2</b>	<b>55,4</b>	<b>15,3</b>	<b>3,1</b>	<b>2,1</b>	<b>11,9</b>	<b>2,0</b>	<b>100,0</b>	<b>38 670</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

\*\*n'inclut pas les avocats dont l'adresse professionnelle se situe à l'extérieur de l'Ontario

Tableau 8 : **Catégorie et secteur de pratique, taille du cabinet et région selon la présence d'un handicap** pour les avocats de l'Ontario en 2021

Les déclarations annuelles ne permettent pas de brosser un portrait complet du handicap dans la profession. Tout d'abord, cela nécessiterait de séparer les avocats ayant un handicap au moment de leur admission de ceux qui l'ont développé par la suite. À mi-carrière, un titulaire de permis peut avoir besoin de mesures d'adaptation, il peut être contraint de changer d'emploi ou de prendre sa retraite, mais cela est différent des obstacles à l'emploi initial des avocats handicapés. Un deuxième problème est que la question ne fait pas de distinction entre les types de handicaps ni entre leurs effets sur la pratique d'un avocat. Un troisième problème est que le handicap est sous-déclaré, peut-être par crainte qu'il ne mette en doute la compétence d'un avocat. La collecte de meilleures données pose des problèmes sérieux, mais pas insurmontables, en matière de protection de la vie privée.

1. Le handicap est lié de manière significative au secteur de l'emploi. Plus particulièrement, 20,9 % des avocats handicapés travaillent pour le gouvernement, contre 12,9 % sans handicap ; les associés des cabinets d'avocats représentent 7,7 % des avocats handicapés, contre 14,5 % sans handicap, et pour les associés des cabinets d'avocats, les chiffres correspondants sont de 13,9 % et de 21,3 %. Environ un huitième des avocats handicapés sont « retraités ou inactifs », contre 7,5 % pour les avocats qui ne déclarent pas de handicap.
2. Le handicap des titulaires de permis en cabinets n'est pas lié à la taille du cabinet.

Tableau 9a : **Catégorie et secteur de pratique\*** selon l'orientation sexuelle pour les avocats de l'Ontario en 2021

Groupe	Autonomes	Associés	Avocats salariés	Employés en cabinet	Clinique juridique	En entreprise	Gouvernement	Éducation	Autre emploi	Retraités ou inactifs	Total	Nombre
	pourcentage											
LGBT2Q	12,6	6,2	24,0	2,8	2,6	13,2	19,9	2,9	6,5	9,2	100,0	1 965
Non LGBT2Q	18,7	14,5	20,8	3,2	1,2	13,6	13,0	1,2	6,0	7,8	100,0	36 875
<b>Total</b>	<b>18,4</b>	<b>14,1</b>	<b>20,9</b>	<b>3,2</b>	<b>1,3</b>	<b>13,6</b>	<b>13,4</b>	<b>1,2</b>	<b>6,0</b>	<b>7,9</b>	<b>100,0</b>	<b>38 840</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

\*n'inclut pas les nouveaux titulaires de permis

Tableau 9b : **Taille du cabinet selon l'orientation sexuelle** (associés, avocats salariés et employés) pour les avocats de l'Ontario en 2021

Groupe	Moins de 5	5-9	10-24	25-49	50-99	100-199	200 et plus	Total	Nombre
	pourcentage								
LGBT2Q	27,7	12,3	13,7	12,5	3,8	8,3	21,7	100,0	650
Non LGBT2Q	27,0	13,1	14,2	11,9	4,9	8,0	21,4	100,5	14 179
<b>Total</b>	<b>27,0</b>	<b>12,8</b>	<b>13,9</b>	<b>11,9</b>	<b>4,8</b>	<b>8,0</b>	<b>21,4</b>	<b>100,0</b>	<b>14 829</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 9c : **Région\*\*** selon l'orientation sexuelle pour les avocats de l'Ontario en 2021

Groupe	Sud-Ouest	Centre-Sud	Toronto	Durham, Halton, Peel, York	Centre-Nord	Nord	Ottawa	Est	Total	Nombre
	pourcentage									
LGBT2Q	3,5	3,7	63,5	8,8	2,1	2,1	14,5	1,7	100,0	1 837
Non LGBT2Q	5,0	5,2	55,1	15,6	3,1	2,1	11,9	2,0	100,0	35 066
<b>Total</b>	<b>4,9</b>	<b>5,1</b>	<b>55,5</b>	<b>15,2</b>	<b>3,0</b>	<b>2,1</b>	<b>12,0</b>	<b>2,0</b>	<b>100,0</b>	<b>36 903</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

\*\*n'inclut pas les avocats dont l'adresse professionnelle se situe à l'extérieur de l'Ontario

Tableau 9 : **Catégorie et secteur de pratique, taille du cabinet et région selon l'orientation sexuelle** pour les avocats de l'Ontario en 2021

- 19,9 % des avocats LGBT2Q travaillent dans la fonction publique, contre 13 % des avocats non LGBT2Q ; et 2,6 % des avocats LGBT2Q travaillent dans des cliniques juridiques, contre 1,2 % des avocats non LGBT2Q. Les avocats LGBT2Q sont un peu moins susceptibles d'exercer seuls et deux fois moins susceptibles d'être associés dans un cabinet d'avocats, bien que cela puisse s'expliquer en partie par leur plus jeune âge, comme démontré au tableau 4.
- L'orientation sexuelle des titulaires de permis en cabinets n'est pas liée à la taille du cabinet.
- Les avocats LGBT2Q sont concentrés à Toronto et à Ottawa.

Tableau 10 : **Domaine de pratique\*** selon l'indigénéité et la racisation et selon le genre pour les avocats de l'Ontario en 2021

Groupe	Autochtone	Environnement	Criminel	Famille	Santé	Immigration	Immobilier	Testaments et successions
	<i>pourcentage des avocats dont le travail dans le domaine compte pour au moins 30 % de leur pratique entière</i>							
Premières Nations et Inuits	30	1	17	19	0	0	7	4
Métis	8	2	17	17	1	2	8	5
Arabes	0	1	10	7	2	8	13	4
Noirs	1	1	13	16	1	11	11	3
Chinois	0	0	4	6	1	3	20	4
Philippins	0	0	8	12	2	9	22	9
Japonais	0	0	6	4	0	4	6	4
Coréens	0	0	9	6	1	5	14	2
Latino-Américains	1	2	11	12	1	8	12	3
Sud-Asiatiques	0	1	8	11	1	6	27	3
Asiatiques du Sud-Est	1	1	9	12	1	4	24	4
Asiatiques de l'Ouest	1	1	8	9	1	11	17	2
Plus d'un groupe racisé	0	1	13	5	1	4	13	3
Racisés et blancs	1	1	13	10	2	4	7	3
Blancs	1	1	11	9	1	2	13	6
Non-autochtones, n'ont pas répondu aux questions sur la racisation	1	1	9	10	1	4	16	6
N'ont pas répondu aux questions sur le statut d'autochtone ni sur la racisation	1	1	11	8	1	2	16	6
Femmes	1	1	10	13	2	4	11	5
Hommes	1	1	11	6	1	3	18	6
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>5</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

Suite &gt;

Tableau 10 : **Domaine de pratique\* selon l'indigénéité et la racisation et selon le genre** pour les avocats de l'Ontario en 2021 (suite)

Groupe	Litige civil - demandeur	Litige civil - défendeur	Lieu de travail	Droit du travail et de l'emploi	Administratif	Modes extrajudiciaires de résolution des différends	Sociétés	Valeurs mobilières
	<i>pourcentage des avocats dont le travail dans le domaine compte pour au moins 30 % de leur pratique entière</i>							
Premières Nations et Inuits	5	7	0	5	5	2	11	1
Métis	12	11	0	8	9	1	10	1
Arabes	15	14	0	6	5	0	20	4
Noirs	8	7	1	7	7	1	17	3
Chinois	8	10	0	5	5	0	28	7
Philippins	6	8	0	6	3	0	19	5
Japonais	9	21	0	6	11	0	21	4
Coréens	7	10	1	4	5	0	25	8
Latino-Américains	9	9	1	7	6	0	22	3
Sud-Asiatiques	10	10	1	5	4	0	17	3
Asiatiques du Sud-Est	5	9	0	4	5	0	26	5
Asiatiques de l'Ouest	13	15	1	5	4	1	18	5
Plus d'un groupe racisé	10	17	1	10	12	0	17	2
Racisés et blancs	8	12	1	7	7	0	23	4
Blancs	10	13	1	8	6	1	20	4
Non-autochtones, n'ont pas répondu aux questions sur la racisation	12	11	0	6	5	1	21	4
N'ont pas répondu aux questions sur le statut d'autochtone ni sur la racisation	11	11	0	5	4	0	22	4
Femmes	7	11	1	8	7	1	19	4
Hommes	12	12	0	6	4	1	22	5
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>21</b>	<b>4</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

Suite &gt;

Tableau 10 : **Domaine de pratique\* selon l'indigénéité et la racisation et selon le genre** pour les avocats de l'Ontario en 2021 (suite)

Groupe	Fiscalité	Faillite	Construction	Franchise	Propriété intellectuelle	Droit municipal	Autre domaine du droit	Nombre
	pourcentage des avocats dont le travail dans le domaine compte pour au moins 30 % de leur pratique entière							
Premières Nations et Inuits	1	0	0	0	1	0	3	309
Métis	1	0	2	0	1	1	6	163
Arabes	2	0	2	0	4	0	6	446
Noirs	1	0	2	0	2	1	7	1 210
Chinois	4	1	2	1	6	1	5	1 386
Philippins	0	0	1	0	2	1	4	129
Japonais	0	0	4	0	6	6	4	47
Coréens	4	2	2	1	4	1	8	334
Latino-Américains	2	0	2	0	2	0	7	258
Sud-Asiatiques	1	0	1	0	2	1	4	2 910
Asiatiques du Sud-Est	2	0	0	0	1	0	1	137
Asiatiques de l'Ouest	2	1	1	0	1	1	6	536
Plus d'un groupe racisé	1	0	0	0	1	0	8	99
Racisés et blancs	3	1	2	0	2	1	6	622
Blancs	2	1	2	0	3	2	6	23 260
Non-autochtones, n'ont pas répondu aux questions sur la racisation	2	1	2	0	3	1	6	3 187
N'ont pas répondu aux questions sur le statut d'autochtone ni sur la racisation	3	1	2	0	3	2	5	5 661
Femmes	2	1	1	0	2	2	7	18 018
Hommes	3	1	2	0	3	1	4	22 676
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>40 694</b>

Source : Déclaration annuelle des avocat(e)s de 2021 ; analyse faite par Michael Ornstein

Tableau 10 : **Domaine de pratique\* selon l'indigénéité et la racisation et selon le genre** pour les avocats de l'Ontario en 2021

\*Pour compter comme spécialisation dans un domaine de pratique, au moins 30 % de la pratique d'un avocat doit se situer dans ce domaine. Selon ce critère, la majorité de la pratique des avocats est concentrée dans seulement un des 23 domaines énumérés dans la déclaration annuelle, bien qu'environ un cinquième des avocats passent au moins 30 % de leur temps dans deux domaines et plus. Par conséquent, le total des lignes du tableau 10 dépasse 100 %. Il y a également plus de renseignements manquants que dans la plupart des autres tableaux, en partie à cause du nombre de titulaires de permis qui n'exercent pas.

1. Une proportion de 30 % des avocats des Premières Nations et de 8 % des avocats métis est spécialisée dans le droit autochtone, contre seulement 1 % des avocats dans l'ensemble. Les avocats des Premières Nations sont également plus susceptibles de se spécialiser en droit criminel et en droit de la famille que de se spécialiser en litige civil, en droit des sociétés et en droit immobilier.
2. Les pourcentages relativement faibles dans de nombreux domaines donnent lieu à des variations aléatoires qui masquent les différences entre les groupes, bien que quelques-unes soient assez importantes. Par exemple, les avocats noirs sont plus susceptibles de pratiquer le droit de la famille et de l'immigration, tandis que les avocats chinois sont sous-représentés dans ces domaines et se concentrent sur le droit des sociétés, le droit immobilier et le droit des valeurs mobilières. En général, les avocats de communautés racisées à revenu élevé semblent graviter vers le droit immobilier et différents domaines du droit commercial, tandis que les avocats des communautés plus pauvres gravitent vers le droit criminel, le droit de la famille et le droit de l'immigration.
3. Les différences de spécialisation entre les genres sont appréciables. Les litiges civils représentant des demandeurs constituent 7 % des femmes avocates contre 12 % des hommes avocats, mais il n'y a qu'une différence de 1 % entre les hommes (12 %) et les femmes (11 %) représentant des défendeurs dans des litiges civils; 13 % des femmes et 6 % des hommes sont spécialisés dans le droit de la famille; et 11 % des femmes et 18 % des hommes sont spécialisés dans l'immobilier. Il y a une plus grande concentration d'hommes en droit des sociétés, des valeurs mobilières et fiscal. Ces différences sont probablement liées à une différence entre les genres dans le domaine du droit du travail, comme indiqué dans le tableau 6.